



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

PROJET JEUNES ENTREPRISES RURALES DANS LE MOYEN OUEST (PROJERMO)

RAPPORT D'AUDIT DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES DE L'EXERCICE 2021

(Juin 2022)

Conformément à la mission confiée à l'Autorité de Régulation des Marchés publics, on a procédé à la vérification des processus de passation des marchés passés par le Projet Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen Ouest (PROJERMO) conformément au protocole d'accord.

Il s'agit dans le cadre de cette mission de mesurer le degré de respect des dispositions et processus édictées par la loi 2016-055 portant code des Marché Publics Malagasy, en référence à la lettre d'accord (article VI, Section 6.04 (b)), sur la passation des marchés pour l'acquisition de biens, travaux et dépenses de fonctionnement, financés par la Banque Africaine de Développement, afin d'exprimer une opinion motivée sur l'adéquation des procédures et de gestion des contrats conclus par le PROJERMO.

Notre examen a été conduit conformément aux normes d'audit généralement admises sur le plan international (normes International Standard Auditing) et autres procédés de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que :

- Les marchés attribués au cours de la période sous revue, ont été passés de manière transparente et régulière, conformément aux dispositions du code des Marchés Publics Malagasy, et que la mise en œuvre de ces procédures ne comporte pas d'anomalies significatives;
- L'exécution financière est effectuée, conformément aux dispositions contractuelles et à la réglementation en vigueur ;
- Les procédures de contrôle de la matérialité des transactions et de suivi de leur exécution physique, sont adéquates et permettent de s'assurer de la réalisation des marchés, conformément aux spécifications techniques et aux normes prévues.

SOMMAIRES

LISTE DES ABREVIATIONS

- 1. Contexte et objectif de la mission
 - 1.1.Objectif général
 - 1.2.Objectifs spécifiques
 - 1.3.Etendue des travaux effectués
- 2. Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés
 - 2.1.Présentation de l'autorité contractante
 - 2.1.1. Mission de l'autorité contractante
 - 2.1.2. Organisation de l'autorité contractante
 - 2.1.3. Ressources de l'autorité contractante
 - 2.2.Organe de la commande publique
 - 2.3.Documents de programmation de la présentation des marchés
 - 2.3.1. Le Plan de passation des marchés
 - 2.3.2. Avis général de passation des marchés
 - 2.3.3. Publication
 - 2.3.4. Archivage des dossiers
- 3. Constats spécifiques aux marchés examinés
 - 3.1.Marchés conclus par Appel d'Offres Ouvert
 - 3.2.Marché conclu par consultation de prix par voie d'affichage
- 4. Audit physique
- 5. Tableaux de synthèse des non conformités et recommandations

LISTE DES ABREVIATIONS

AC: Autorité contractante

ARMP : Autorité de Régulation des Marchés Publics

BAD : Banque Africaine de Développement

CAO: Commission d'appel d'offres

CCAG : Cahier de Clauses Administratives Générales CCAP : Cahier de Clauses Administratives Particulières

CMP : Code des Marchés publics DAO : Dossier d'Appel d'offres

DCP: Documents de Consultation de Prix

OP : Ouverture des plis OS : Ordre de service

PROJERMO: Projet Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen Ouest

PPM: Plan de passation des marchés

PRMP : Personne Responsable des Marchés Publics

PV: Procès-verbaux

RPM : Responsable de la Passation des Marchés SCTE : Sous-commission technique d'évaluation UGPM : Unité de Gestion de Passation des Marchés

1. Contexte et objectif de la mission

1.1.Objectif général

Les objectifs de l'audit sont ceux correspondant aux termes de référence normalisés pour une telle mission d'audit externe, à savoir de dégager un jugement sur l'adéquation des procédures de passation de marchés suivies avec le cadre légal et réglementaire en vigueur, de la qualité de gestion en regard des principes fondamentaux d'économie, de transparence, d'équité, et d'efficacité, et enfin de vérifier l'application adéquate des recommandations et avis, issus des revues préalables des bailleurs de fonds.

1.2.Objectifs spécifiques

Il s'agit dans le cadre de cette mission :

- D'exprimer une opinion indépendante sur les procédures de passation de marchés adoptées pour les contrats sélectionnés ;
- De vérifier la conformité des procédures aux principes généraux d'économie, d'efficacité, d'équité et de transparence ;
- De fournir une opinion sur la qualité des contrats, incluant les aspects techniques et économiques ;
- D'identifier les cas de non-conformité des procédures : non-respect des articles stipulés dans la lettre d'accord, rejet d'offres moins disantes, non-respect des dispositions préalables à la mise en concurrence, de non-respect des éléments constitutifs des cahiers de charges, de non-respect des règles de publicité ou de communication ;
- De procéder à la revue des plaintes des candidats pour évaluer l'exhaustivité, l'efficacité et la pertinence de leur traitement par l'autorité contractante, en ce qui concerne les plaintes finalement soumises au Comité de Réglementation et de Recours de l'ARMP, nous examinons le degré d'application par l'autorité contractante, des décisions y relatives ;
- De dégager, les niveaux effectifs de décaissements par rapport au niveau d'exécution et de donner une appréciation sur l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau de décaissement ;
- D'examiner la conformité de l'organisation en matière de passation de marchés et, fournir, au regard des dispositions prévues par le Code des Marchés Publics Malagasy, des recommandations en ce qui concerne le fonctionnement et les capacités des personnels et des différents contrôles internes ;
- D'examiner les éventuels indices de fraude et de corruption ou d'autres pratiques telles qu'elles sont définies dans la lettre d'accord ;
- De contrôler la matérialité des dépenses effectuées et la conformité physique des acquisitions ;
- De se prononcer sur l'état des fournitures ;

- De formuler des recommandations pertinentes pour l'amélioration des systèmes et procédures et pour le respect des dispositions légales et réglementaires qui régissent la passation des marchés publics ;

1.3. Etendue des travaux effectués

Nos travaux ont porté principalement sur la vérification, au sein du projet de l'application des dispositions du Code des Marchés Publics Malagasy, la formulation de recommandations tant au niveau organisationnel qu'au niveau de la mise en œuvre de la passation et de l'exécution des marchés.

Au vu de la liste de marchés du projet, six procédures, sur vingt-deux, de passation de marché d'un montant hors TVA de 5 157 706 461,40 Ariary sur un total de 34 144 682 521,40 ont été choisi. Cet échantillon représente 16% du montant total des marchés passés et six sur vingt-deux des contrats signés, soit 27%.

Méthodologie des revues :

- Vérification de la procédure de passation des marchés (publicité préalable, dossier de mise en concurrence, offres des candidats, ouverture des plis, rapport d'évaluation des offres, contenu des contrats signés avec les titulaires des marchés, respect des délais d'exécution, respect des procédures de réception, respect des clauses contractuelles...);
- Analyse de la qualité, de la transparence et de l'efficacité des opérations de passation de marché par l'autorité contractante ;
- Formulation des recommandations pour une meilleure application des réglementations et à la définition de leurs modalités de mise en œuvre.

2. Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés

2.1.Présentation du projet

Le Projet Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen Ouest (PROJERMO) va œuvrer pour la mise en place d'un système dynamique de promotion des jeunes agricoles, à travers l'aménagement des zones d'investissement agricole (viabilisation, construction des infrastructures hydroagricoles, et socioéconomiques), la formation et le conseil technique ciblés, l'installation de cinq cent jeunes entreprises et facilitation de l'accès aux services financiers et non financiers.

2.1.1. Description sommaire du projet

Le Projetapour objectifs spécifiques d'accroitre la productivité et la production agricole afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

2.1.2. Organisation du projet

Sous la supervision du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction Générale de l'Agriculture qui en est l'Organe d'exécution, le projet est géré par un Coordonnateur National, deux (02) Coordonnateurs Régionaux, un responsable de passation de

marché et son assistant, un responsable administratif et financier, un comptable, un Responsable National de Suivi évaluation et des spécialistes et experts pour chaque volet.

2.1.3. Ressources du projet

Les ressources du projet sont :

- Dons de la Banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de développement ;
- Prêt duFonds Africain de développement ;
- Toutes les opérations pouvant être conformes aux accords de crédits et de projet ;
- Des dons et legs.

2.2.Organe de la commande publique

La passation des marchés est conduite par la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en la personne de Madame RANDRIANASOLO RAFANOMEZANA Norohasina nommée par arrêté n° 28910/2021 en date du 22 novembre 2021.

La PRMP est assistée par des agents dudit Ministère nommés par Décision n°048/2019/MAEP/PRMP du 29 juillet 2019 puis par la Décision n°055-/2021/MAEP/UGPM du 29 juillet 2021 pour assurer la fonction de l'UGPM (2021) dont chaque type de marchés (Travaux, Fournitures et services, Prestation intellectuelle) avait de chef de file.

Pour la procédure de consultation des prix par voie d'affichage, la PRMP valide par un acte interne à l'autorité contractante l'attribution du marché ainsi que l'opportunité de la dépense après l'engagement juridique, or elle est la première responsable de la conduite de la procédure.

Constatation de changement des évaluateurs au cours de la séance d'évaluation des offres.

La sous-commission technique d'évaluation qui est en charge de l'évaluation technique tout simplement, effectue aussi l'examen de la conformité des offres et la vérification de la qualification des candidats.

Pour la commission de réception, seule le représentant de la PRMP est nommé par celle-ci, mais on ne trouve pas la nomination des représentant du gestionnaire d'activité.

2.3.Documents de programmation de la présentation des marchés

2.3.1. Le Plan de passation des marchés

Un plan de passation initial est établi en annexe de la lettre d'accord signé par la BAD et la République de Madagascar.

Ensuite des Plans de Passation de Marché sont produits, mis à jour selon les besoins du projet conformément aux formes exigées par les textes et règlements en vigueur à Madagascar.

2.3.2. Avis général de passation des marchés

Les Avis Général de Passation des Marchés sont publiés dans des journaux quotidiens à grande diffusion.

2.3.3. Publication

Les avis spécifiques d'appel public à la concurrence, concernant les marchés échantillonnés, sont tous publiés dans les journaux à grande diffusion et cela même si les marchés sont en dessous du seuil de procédure dont des simples affichages peuvent suffire.

3. Constats spécifiques aux marchés examinés

3.1. Marchés conclus par Appel d'Offres Ouvert

Référence du marché : N° 02-22/MINAE/SG/DGA/PROJERMO	
Source de financement	FAD
	PRET: 2100150033793
	FACILITE D'APPUI A LA TRASITION
Projet: Projet jeunes entreprises rurales	dans le moyen ouest (PROJERMO)
Autorité contractante	Ministère de l'Agriculture
Objet du marché : Fourniture et livraison des matériels informatiques, électroniques, téléphoniques répartis e quatre (04) lots : lot 1 : fourniture de matériels informatiques pour l'équipe intervenant dans le cadre du projet multisectoriel d'urgence	
Objet PPM	Fourniture et livraison des matériels informatiques, électroniques, téléphoniques répartis en quatre (04) lots: lot 1: fourniture de matériels informatiques pour l'équipe intervenant dans le cadre du projet multisectoriel d'urgence, lot 2: fourniture de tablette performante de suivi avec GPS offline pour les techniques intervenant dans le cadre du projet multisectoriel d'urgence, lot 3: fourniture et livraison de Drones, lot 4: fourniture et livraison de matériels de communication: téléphone bas de gamme pour les bénéficiaires des travaux à haute intensité de main d'œuvre - relance
PRMP	RANDRIANASOLO RAFANOMEZANA Norohasina
Montant du contrat	337 500 000 ARIARY
Montant estimatif dans le PPM	Initial: 361 797 000 du 11/02/21
	Maj N°01 : 954 300 000 du 30/03/21
Mode de passation	Appel d'offres ouvert
Compte	2463
Date de publication l'AGPM et PPM	16/02/21
Date d'examen du DAO par la CNM	28/04/2021
Date de publication de l'avis d'appel d'offres ouvert	12/05/21
Dossier d'appel d'offres ouvert	Garantie de soumission
	Lot 1:5 000 000
	Lot 2: 1 500 000
	Lot 3: 350 000
	Lot 4: 4 500 000
	Critères additionnels : délai de livraison avec bonus de 5%
	Qualification particulière : avoir effectué en tant que fournisseur
	principal au cours des trois (03) dernières années au moins une
	prestation similaire dont le montant est supérieur ou égal à :
	Lot 1 : 225 000 000
	Lot 2 : 67 500 000
	Lot 3: 18 000 000
	Lot 4 : 260 000 000
	Les spécifications techniques de l'ordinateur portable sont orientées
	comme:
	- Processeur: Intel core I7-8565U
D + 1' '- 1 1/ A- 1 - 00	- Carte graphique : NVIDIA Geforce MX 150
Date limite de dépôts des offres	15/06/21 à 10H00 min
Délai de remise des offres	30 jours

D/-:	1) D(::::: 1
Désignation des membres de la CAO	1) Décision de nomination des 15 CAO sont à l'UGPM suivant Décision N°12/2019/MAEP du 03 mai 2019
	2) Décision de nomination président CAO, membres CAO et membre SCTE sont à l'UGPM suivant Décision N°18-
	2021/MINAE/UGPM du 17 septembre 2021
Date d'ouverture des plis	15/06/21 à 10H00 MIN Nombre des candidats : trois (03)
	Montant des offres :
	- E/se GREEN : 345 00 000
	- RAZAFIMAHENINTSOA ALPHONSE : 348 000 000 - CLINIC INFO : 310 155 000
	Membres de la CAO : - RANDRIANASOLO NOROHASINA (PRMP)
	- RASOANAIVO Jocelyn
	- RAHARIMANANA Bali
	- RAKOTOMALALA Dos Santos
	- RAMAMELISOA MAURICE
	La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des
	plis.
	Un membre de l'UGPM (RAHARIMALALA CHANTAL) signe le PV d'ouverture des plis
Date de convocation des membres de la	
CAO	
Durée de validité des offres	Cent vingt (120) jours
Date d'évaluation des offres	22/06/21
	Dans la vérification de la conformité des documents (Acte
	d'engagement et garantie de soumission), la CAO vérifie des
	documents utiles à l'examen de la qualification du candidat
	(Catalogue, certificat de garantie) et si ceux-ci sont absent, l'offre du
	candidat est rejetée, et c'est la raison du rejet de l'offre du candidat Green Sarl.
	Dans la vérification des spécifications techniques, si les informations
	sont non mentionnées dans l'offre du candidat, la CAO considère
	comme non conforme sans avoir faire une demande
	d'éclaircissement.
	Suite à ces observations, tous les offres sont non conformes, et
	l'appel d'offres est infructueux.
	Membres de la CAO :
	- RAMAMELISOA Maurice
	RAKOTOMALALA DOS SANTOSRARAMAROVELONANDRASANA Olivier (Membre)
	SCTE, Responsable Nationale Suivi Evaluation
	PROJERMO)
	<u> </u>
Date du PV de validation des offres	30/06/21
	Membres de la CAO :
	- RAMAMELISOA MAURICE (Président CAO)
	- RASOANAIVO Jocelyn
	- RAKOTOMANANA lalaina
	- RAKOTOMALALA Dos Santos

	- LALATIANA IRENE GABRIELLE (Membre UGPM)
Résultat de l'Appel d'offres	09 juillet 2021
Date décision de déclaration	Décision N°033-2021/MAEP/UGPM du 09 juillet 2021
infructueuse	
Information des candidats non retenus	09 juillet 2021
Date de relance de l'Avis de l'appel	30/08/21
d'offres ouvert	Journal les Nouvelles du 31/08/21
DAO	Pas de modification
Date limite de dépôts des offres	17/09/2021 à 10H00 min
Délai de remise des offres	Dix-sept (17) jours
Désignation des membres de la CAO	 Décision de nomination des 15 CAO sont à l'UGPM suivant Décision N°12/2019/MAEP du 03 mai 2019 Convocation des membres de la CAO suivant N°14-2021/MINAE/UGPM du 16 septembre 2021 RAMAMELISOA Maurice RASOANAIVO Jocelyn RAHARIMANANA Bali RAKOTOMALALA Dos Santos RAKOTONDRAMANANA Lalalina
Date d'ouverture des plis	17/09/2021 à 10H00 min Nombre des candidats : quatre (04) Montant des offres : - Ets FANEVA : 425 000 000 - E/se GREEN : 337 500 000 - E/se AINA : 476 500 000 - RANDRIANASOLO Faratiana : 345 790 000 Membres de la CAO : - RAMAMELISOA Maurice (Représentant de la PRMP) - RASOANAIVO Jocelyn - RAHARIMANANA Bali - RAKOTOMALALA Dos Santos - RAKOTONDRAMANANA Lalalina La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis. Un membre de l'UGPM (RAHARIMALALA CHANTAL) signe le PV d'ouverture des plis Le RPM du projet (RANDRIAMAROLAHY Andrianiaina) signe aussi dans le PV
Date de convocation des membres de la	16 septembre 2021
CAO	G (120) :
Délai de validité des offres	Cent vingt (120) jours
Date d'évaluation des offres	08/11/2021
	Classement des offres:
	- 1 ^{er} E/se GREEN: 337 500 000 Les offres des autres candidats sont non conformes
	Membres de la CAO :
	- RAMAMELISOA Maurice
	- RAKOTOMALALA DOS SANTOS

	DAD AMA DOMELONANDO AGANTA OTALA
	- RARAMAROVELONANDRASANA Olivier (Membre
	SCTE, Responsable Nationale Suivi Evaluation
D + 1 DV 1 1:1 +: 1 CC	PROJERMO)
Date du PV de validation des offres	12/12/2021 et 13/01/22
	- Président : RAMAMELISOA Maurice
	- Membres :
	- RAHARIMANANA Bali - ANDRYLALAINA RAMIARAMANANA
	- RAKOTOMALALA DOS Santos
	- RAHARIMALALA CHANTAL
Date examen de la CNM sur le projet	
de marché	La CNM émet un Avis Favorable à l'approbation du marché
Date de la décision d'attribution	Décision d'attribution N° 002/2021/MINAE/UGPM du 08/09/21
Date de la decision d'attribution	Decision d autifolition in 002/2021/WithAE/OOFW du 08/09/21
Date de l'Avis d'attribution	08/04/22
Date d'information des candidats non	17/02/22
retenus	17/02/22
Date de signature de contrat	28/02/22
Date du Visa du contrôle financier	Dispensé du Visa du CONTRÖLE financier suivant circulaire
Date du visa du controle illianciei	d'exécution budgétaire LFR 2021 -14-MEF/SG/DGFAG du
	31/08/2021
Data d'annuahatian	25/03/22
Date d'approbation	
Date d'enregistrement du contrat	04/04/22
Date de notification du contrat	06/04/22
Date de l'OS	07/04/22
Délai de livraison	Vingt-huit (28) jours
AVENANT	
Date de signature	14/03/22
Date d'approbation	14/03/22
Date de notification	06/04/22
Date de réception provisoire	Pour le LOT 01 : La date de réception de l'OS N°1 par le Titulaire
	est le 20 avril 2022 pour une durée de livraison de vingt-huit (28)
	jours soit jusqu'au 18 mai 2022.
	Un OS N°02 avec mise en demeure de livrer en trente (30) jours les
	fournitures à compter du 19 mai 2022 jusqu'au 17 juin 2022, a été
	adressé au fournisseur avec pénalité (CCAG 12.1) comptée à partir
	du 19 mai 2022, le taux de retard de livraison est de un pour mille
	(1/1000) du montant de l'ensemble du marché par jour calendaire –
	appuyé par l'acceptation du projet d'inviter le titulaire à livrer les
	fournitures dans ce délai suite à la demande de ce dernier.
	Un OS N°03 avec 2èmemise en demeure de livrer en quarante-cinq
	(45)jours les fournitures à compter du 18 juin 2022 jusqu'au 02 août
	2022, a été adressé au fournisseur avec pénalité (CCAG 12.1)
	comptée à partir du 19 mai 2022, le taux de retard de livraison est de
	un pour mille (1/1000) du montant de l'ensemble du marché par jour
	calendaire – appuyé par l'acceptation du projet d'inviter le titulaire à
	livrer les fournitures dans ce délai suite à la demande de ce dernier.

Garantie de bonne exécution	Montant: 16 875 000
	Forme:
	Validité :
Délai de garantie	Douze (12) MOIS
Titulaire	GREEN SARL (RAMAROVAVYNarindra Emilienne)
Montant du contrat	337 500 000
Non-conformité	Ouverture des plis :
	Absence de nomination des membres de la CAO
	Le délai de la convocation de la CAO pour participer à l'ouverture
	des plis est inférieur au délai prévu par le Décret 2006-344
	La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des
	plis.
	Un membre de l'UGPM (RAHARIMALALA CHANTAL) signe le PV d'ouverture des plis
	L'APM du projet signe dans le PV en tant qu'observateur <i>Evaluation des offres</i> :
	On ne trouve pas l'acte de nomination des membres de la CAO.
	Changement des membres au cours de l'évaluation
	On ne trouve pas dans le rapport d'évaluation des offres l'examen de
	la conformité des documents essentiels, la correction des erreurs, le
	classement des offres conforme.
	Le SCTE fait aussi la vérification de la qualification du candidat.
	Sur la vérification de la qualification du candidat, les évaluateurs
	ne font pas de recoupement des pièces produites par le candidat :
	- Suivant le DAO, l'AC demande des prestations similaires de même
	nature de plus de 225 000 000 réalisés par le candidat au cours des
	trois dernières années, or suivant Chiffres d'affaires pour les
	prestations similaires présentés par Green Sarl(2018 : 25 000 000.
	2019: 130 000 000; 2020: 100 000 000), on ne trouve pas ce
	montant; mais dans les antécédents du candidat, le titulaire
	présentait des références de marché qui est supérieur au montant
	demandé appuyé des certificats de bonne exécution dont :
	- Livraison des matériels informatiques pour la DRPPSPF
	Amoron'i Mania (2019) : 227 000 000
	- Achat et livraison de consomptibles et matériels informatiques de l'EGNA (Convention 050-
	,
	EGNA/2.PRMP/GN/2019) : 236 100 000
	- Suivant l'article 22 du CCAP (Délai de garantie) les fournitures
	doivent être garanties contre tout risque de fabrication ou de
	matière pendant douze (12) mois à compter du jour de la date de
	réception provisoire, or la garantie produite par le candidat est
	deux sortes : trois (03) mois pour l'attestation de garantie et douze
	(12) pour le certificat de garantie, et cette situation n'est pas
	constatée par les évaluateurs.
	La PRMP a fait une demande de prorogation de délai de validité des
	offres pour une durée de 45 jours aux candidats même si son offre est
	non conforme, en date du 12/01/22, or le retard est dû au retard de
	l'évaluation des offres par AC car l'évaluation n'est finalisée que 50
	jours après la date d'ouverture des plis

	Après la signature du PV de validation en date du 12/11/21, la PRMP fait une demande d'éclaircissement le 09/12/21 auprès du candidat sur la marque des articles proposés. Un deuxième PV de validation est rédigé après la réponse de demande d'éclaircissement du candidat en date du 13/01/22 Un autre PV de validation est émis en date du 12/08/21 après l'envoi au candidat d'une demande de prolongation de validité des offres jusqu'au 24/09/21 **Attribution:* Un accord des parties est passé le 10/03/22 par l'AC et le Titulaire du marché concernant un Avenant car l'imputation budgétaire du modifié du au changement de l'organisation du Ministère. Cet Avenant n'est pas soumis au contrôle préalable de la CNM. **Réception:* Absence de nomination des membres de la commission de réception
	1
Recommandations	
Commentaire de l'Autorité contractante	Décision de nomination des 15 CAO sont à l'UGPM suivant Décision N°12/2019/MAEP du 03 mai 2019
Ammé aistion de l'auditaur	- Convocation des membres de la CAO n°41-2021/MAEP/UGPM du 11 juin 2021 - Convocation des membres de la CAO suivant N°14-2021/MINAE/UGPM du 16 septembre 2021 pour la relance La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis. (L'examen de conformité des offres ne se fait pas au cours de l'ouverture des offres. La CAO constate seulement la présence des pièces dans l'offre : FOURNI ou NON FOURNI mais ne fait pas de vérification qui entre déjà dans le cadre de l'évaluation —(l'Article 45 du la Loi N°2016-055 du 25 janvier 2017 portant code des Marchés Publics est toujours respecté lors de la séance d'ouverture des plis). De plus, dans le modèle du PV d'ouverture des plis (Travaux et Fournitures) du guide de la CAO dans le site de l'ARMP, il est bien précisé « autres pièces jugées utiles » en plus des informations à constater (Candidats, Acte, d'engagement, Montant de l'offre, Garantie de soumission).
Appréciation de l'auditeur	

Référence du marché : N° 16-21/MINAE/SG/DGA/PROJERMO	
Source de financement	FAD
	PRET: 2100150033793

	FACILITE D'APPUI A LA TRASITION
Projet: Projet jeunes entreprises rurales	
Autorité contractante	Ministère de l'Agriculture
	fs (ouvrage de protection et hydraulique) des aménagements des
	et Amoron'i Mania répartis en trois (03) lots : lot 2 : Périmètre
Andasimenabe-District Tsiroanomandid	
Objet PPM	Travaux confortatifs (ouvrage de protection et hydraulique) des
	aménagements des périmètres dans la Région Bongolava et Amoron'i
	Mania répartis en trois (03) lots :lot 1 : Périmètre Bezahatra et
	Andoharano et Périmètre Mahabe(Ambony et Ambany) dans la
	Région Bongolava; lot 2: Périmètre Andasimenabe-District
	Tsiroanomandidy dans la Région Bongolava; Lot 3: Périmètre
	Saharavola, périmètre Lambamena et périmètre Ambalamontana
	dans le District Ambatofinandrahana dans la Région Amoron' I
	Mania
PRMP	RANDRIANASOLO RAFANOMEZANA Norohasina
Montant du contrat	135 444 452,40
Montant estimatif dans le PPM	Initial: 1 560 000 000 du 11/02/21
	Lot 1 : 1 173 000 000.00 Ariary
	Lot 2 : 150 000 000.00 Ariary
Mode de passation	Lot 3: 237 000 000.00 Ariary Appel d'offres ouvert
Compte	2424
Date de publication l'AGPM et PPM	16/02/21
Date d'examen du DAO par la CNM	05/03/21 suivant PV N° 0271/DAOO/CNM-21
Date de publication de l'avis d'appel	22/03/21
d'offres ouvert	JMP
	Les Nouvelles du 23/03/21
Dossier d'appel d'offres ouvert	Garantie de soumissions
	Lot1: 12 000 000
	Lot 2: 1 500 000
	Lot 3: 2 500 000
Date limite de dépôts des offres	05/05/21 à 09H 30min
Délai de remise des offres	Quarante-cinq (45) jours
Modification du DAO	1 ^{ère} modification : 09/04/21 publié dans le journal les nouvelles du
	10/04/21 :
	- Report de la date d'ouverture des plis au lieu du 05/05 09H
	30min lire 14/05 /21 à 09H 30min
	- Report des visites de lieu
	2 ^{ème} modification : 22/04/21 publié dans le journal les nouvelles du 23/04/21 :
	- Report de la date d'ouverture des plis au lieu du
	14/05 à 09H 30min lire 26/05/21 à 09H 30min
	- Report des visites de lieu
	3 ^{ème} modification : 07/05/21 publié dans le journal les nouvelles du
	10/05/21:
	- Report de la date d'ouverture des plis au lieu du
	26/05 à 09H 30min lire 31/05/21 à 09H 30min
	- Report des visites de lieu

31/05/21 à 09 H 30min
Soixante-dix (70) jours
Solvanie-dix (70) Jours
31/05/21 à 09 H 30min
Nombre des candidats : Trois (03)
Montant des offres :
- ANDRINANRIJAONA ROJONIAINA : 110 261 414,82
- RABEARIVELO JJ BIEN AIME : 135 444 452,40
- RAMANANJATO IANJA HARIVELO: 114 470 358
Membres de la CAO :
- RANDRIANASOLO NOROHASINA (PRMP)
- RAMAMELISOA Maurice
- RASOANAIVO Jocelyn - RAKOTOARIZAORO MAMY
- RAKOTOARIZAORO MAMT - RAKOTONDRAMANANA Lalalina
- RAKOTOMALAL Dos Santos
La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des
plis.
Un membre de l'UGPM (RAKOTOMANGA Tsiory) signe le PV
d'ouverture des plis
~
Cent cinquante (150) jours
24/06/2021 jusqu'au 01/12/21
Classement des offres:
- 1 ^{er} RABEARIVELO JJ BIEN AIME : 135 444 452,40
Les offres des autres candidats sont non conformes : - ANDRINANRIJAONA ROJONIAINA garantie de
soumission non conforme (Chèque individuel)
- RAMANANJATO IANJA HARIVELO: offres
anormalement base
Sur l'offres de RABEARIVELO JJ BIEN AIME, le candidat fait
apparaître dans son offre le TMP 8%, qui était une taxe déduit à la
source par le comptable public payeur et qu'on ne peut pas présenter
dans l'offres ni dans les acomptes, ni dans les factures, et la CAO
accepte cette situation et continue d'évaluer l'offres du candidat et de
le classer 1 ^{er}
Membres de la CAO :
- RAKOTOARIZAORO MAMY
- RASOANAIVO Jocelyn
- RANDRIANANDRAŠANA Vonjy (Membre SCTE, RGR
PROJERMO)
01/07/21 jusqu'au 02/12/21
- Président : RAKOTOARIZAORO MAMY
- Membres:
- RASOANAIVO Jocelyn
RAKOTONDRAMANANA LalalinaRAKOTOMALALA Dos Santos
- RAKOTOMALALA Dos Santos - RAKOTOMANGA Tsiory (UGPM)
Un 2 ^{ème} Rapport d'évaluation est établi le 12/08/21 suite à une
demande d'éclaircissement en date du 23/07/21, sur le caractère

HARIVELO (E/se SOAVITE) et signé par les Membres de la CAO; et suite à ceci, une 2ºme PV de validation est rédigé le 13/08/21 Une 3ºme Rapport d'évaluation est établi le 27/09/21 pour vérifier la qualification du candidat RABE/ARIVELO JI BIEN AIME, et suite à ceci, une 3ºme PV de validation est rédigé le 30/09/21 signé par : - Président : RAKOTOARIZAORO MAMY - Membres : - RASOANAIVO Jocelyn - RAHARIMANANA Bali - RAKOTOMALALA Dos Santos - TOVONER A Linda (UGPM) - Une demande de prorogation de délai de validité des offres est envoyée aux deux candidats en date du 26/10/21 pour une de 45 jours supplémentaires. - Une 4ºme Rapport d'évaluation est établi le 11/11/21 pour vérifier la qualification du candidat RABEARIVELO JI BIEN AIME concernant les moyens en personnel et les moyens matérièse, et suite à ceci, une 4ºme PV de validation est rédigé le 12/11/21 signé par : - Président : RAKOTOARIZAORO MAMY - Membres : - RASOANAIVO Jocelyn - RAHARIMANANA Bali - RAKOTOMALA Dos Santos - TOVONER A Linda (UGPM) Une demande correction et d'acceptation d'erreur constatée dans l'offres du candidat l'OFFRA Linda (UGPM) Une demande correction et d'acceptation d'erreur constatée dans l'offres du candidat l'OFFRA Linda (UGPM) Une demande correction et d'acceptation d'erreur constatée dans l'offres du candidat l'OFFRA Linda (UGPM) Une demande correction et d'acceptation d'erreur constatée dans l'OFFRA Linda (UGPM) Une demande correction et d'acceptation d'erreur constatée dans l'OFFRA Linda (UGPM) Une demande correction et d'acceptation d'erreur constatée dans l'OFFRA Linda (UGPM) Une demande correction et d'acceptation d'erreur constatée dans l'OFFRA Linda (UGPM) Une demande correction et d'acceptation d'erreur constatée de l'Avis d'attribution 15 février 2021 Date de l'Avis d'attribution Date de l'Avis d'attribution Date d'information des candidats non 15 février 2021 Date d'information des candidats non 27/01/22 Date d'envejstrement du contrat 14/02/22 L'adresse du visège de l'Entreprise est à Antan		
Date de la décision d'attribution Date de l'Avis d'attribution Date d'information des candidats non retenus Date de signature de contrat Date du Visa du contrôle financier Date d'approbation Date d'enregistrement du contrat Date d'enregistrement du contrat Date de notification du contrat Date de notification du contrat Date de notification Date de notification Actes survenu Date de l'Avis d'attribution 31 décembre 2021 (Décision N°171/2021/MINAE/UGPM) 15 février 2021 Date d'émission au niveau PRMP : Lot1 : 27 octobre 2021, Lot 2 : 22 décembre 2021, Lot 3 : 27 octobre 2021 Date d'enregistrement du contrôle financier Dispensé du VISA Contrôle Financier suivant Circulaire d'Exécution Budgétaire LFR 2021 N°014-MEF/SG/DGFAG du 31 août 2021 Date d'enregistrement du contrat 11/02/22 L'adresse du siège de l'Entreprise est à Antananarivo mais l'enregistrement du contrat est fait dans le centre fiscal à Ambatondrazaka Date de l'OS 14/02/22 Délai d'exécution Cinquante-quatre (54) jours Actes survenu Le RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté		et suite à ceci, une 2ème PV de validation est rédigé le 13/08/21 Une 3ème Rapport d'évaluation est établi le 27/09/21 pour vérifier la qualification du candidat RABEARIVELO JJ BIEN AIME, et suite à ceci, une 3ème PV de validation est rédigé le 30/09/21 signé par : - Président: RAKOTOARIZAORO MAMY - Membres: - RASOANAIVO Jocelyn - RAHARIMANANA Bali - RAKOTOMALALA Dos Santos - TOVONERA Linda (UGPM) Une demande de prorogation de délai de validité des offres est envoyée aux deux candidats en date du 26/10/21 pour une de 45 jours supplémentaires. Une 4ème Rapport d'évaluation est établi le 11/11/21 pour vérifier la qualification du candidat RABEARIVELO JJ BIEN AIME concernant les moyens en personnel et les moyens matériels, et suite à ceci, une 4ème PV de validation est rédigé le 12/11/21 signé par : - Président: RAKOTOARIZAORO MAMY - Membres: - RASOANAIVO Jocelyn - RAHARIMANANA Bali - RAKOTOMALALA Dos Santos - TOVONERA Linda (UGPM) Une demande correction et d'acceptation d'erreur constatée dans l'offres du candidat 1er est envoyée au candidat pour modifier son offre le 23/11/21, et suite à celle-ci une 5ème Rapport d'évaluation et
Date de la décision d'attribution Date de l'Avis d'attribution Date d'information des candidats non retenus Date d'sinformation des candidats non retenus Date de signature de contrat Date du Visa du contrôle financier Date d'approbation Date d'approbation Date d'enregistrement du contrat Date d'enregistrement du contrat Date de notification du contrat Date de notification du contrat Date de l'OS Date de l'Entreprise est à Antananarivo mais l'enregistrement du contrat Date de l'OS Date d'envey d'envey d'envey de l'Entreprise est à Ambatondrazaka Date de l'OS Date d'envey d'en	1 0	PV N°2061/MAOO/CNM-21 du 14 décembre 2021
Date de l'Avis d'attribution Date d'information des candidats non retenus Date d'émission au niveau PRMP : Lot1 : 27 octobre 2021, Lot 2 : 22 décembre 2021, Lot 3 : 27 octobre 2021 Date de signature de contrat Date du Visa du contrôle financier Dispensé du VISA Contrôle Financier suivant Circulaire d'Exécution Budgétaire LFR 2021 N°014-MEF/SG/DGFAG du 31 août 2021 Date d'approbation Date d'enregistrement du contrat 11/02/22 L'adresse du siège de l'Entreprise est à Antananarivo mais l'enregistrement du contrat est fait dans le centre fiscal à Ambatondrazaka Date de notification du contrat 14/02/22 Délai d'exécution Actes survenu Le RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté		31 décembre 2021 (Décision N°171/2021/MINAE/UGPM)
Date d'information des candidats non retenus Date d'émission au niveau PRMP : Lot1 : 27 octobre 2021, Lot 2 : 22 décembre 2021, Lot 3 : 27 octobre 2021 Date de signature de contrat Dispensé du VISA Contrôle Financier suivant Circulaire d'Exécution Budgétaire LFR 2021 N°014-MEF/SG/DGFAG du 31 août 2021 Date d'approbation Date d'enregistrement du contrat 11/02/22 L'adresse du siège de l'Entreprise est à Antananarivo mais l'enregistrement du contrat est fait dans le centre fiscal à Ambatondrazaka Date de notification du contrat Date de l'OS Délai d'exécution Actes survenu Le RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté		,
retenus22 décembre 2021, Lot 3 : 27 octobre 2021Date de signature de contrat27/01/22Date du Visa du contrôle financierDispensé du VISA Contrôle Financier suivant Circulaire d'Exécution Budgétaire LFR 2021 N°014-MEF/SG/DGFAG du 31 août 2021Date d'approbation07/02/22Date d'enregistrement du contrat11/02/22L'adresse du siège de l'Entreprise est à Antananarivo mais l'enregistrement du contrat est fait dans le centre fiscal à AmbatondrazakaDate de notification du contrat14/02/22Date de l'OS14/02/22Délai d'exécutionCinquante-quatre (54) joursActes survenuLe RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté		
Date de signature de contrat Dispensé du VISA Contrôle Financier suivant Circulaire d'Exécution Budgétaire LFR 2021 N°014-MEF/SG/DGFAG du 31 août 2021 Date d'approbation Date d'enregistrement du contrat L'adresse du siège de l'Entreprise est à Antananarivo mais l'enregistrement du contrat est fait dans le centre fiscal à Ambatondrazaka Date de notification du contrat Date de l'OS Délai d'exécution Cinquante-quatre (54) jours Le RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté		· ·
Date du Visa du contrôle financier Dispensé du VISA Contrôle Financier suivant Circulaire d'Exécution Budgétaire LFR 2021 N°014-MEF/SG/DGFAG du 31 août 2021 Date d'approbation O7/02/22 Date d'enregistrement du contrat L'adresse du siège de l'Entreprise est à Antananarivo mais l'enregistrement du contrat est fait dans le centre fiscal à Ambatondrazaka Date de notification du contrat Délai d'exécution Actes survenu Le RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté	Date de signature de contrat	
Date d'approbation O7/02/22 L'adresse du siège de l'Entreprise est à Antananarivo mais l'enregistrement du contrat est fait dans le centre fiscal à Ambatondrazaka Date de notification du contrat Date de l'OS 14/02/22 Délai d'exécution Actes survenu Le RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté		Dispensé du VISA Contrôle Financier suivant Circulaire d'Exécution
Date d'enregistrement du contrat L'adresse du siège de l'Entreprise est à Antananarivo mais l'enregistrement du contrat est fait dans le centre fiscal à Ambatondrazaka Date de notification du contrat 14/02/22 Date de l'OS 14/02/22 Délai d'exécution Cinquante-quatre (54) jours Actes survenu Le RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté		<u> </u>
L'adresse du siège de l'Entreprise est à Antananarivo mais l'enregistrement du contrat est fait dans le centre fiscal à Ambatondrazaka Date de notification du contrat 14/02/22 Date de l'OS 14/02/22 Délai d'exécution Cinquante-quatre (54) jours Actes survenu Le RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté	* *	
l'enregistrement du contrat est fait dans le centre fiscal à Ambatondrazaka Date de notification du contrat 14/02/22 Date de l'OS 14/02/22 Délai d'exécution Cinquante-quatre (54) jours Actes survenu Le RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté	Date d'enregistrement du contrat	
Ambatondrazaka Date de notification du contrat 14/02/22 Date de l'OS 14/02/22 Délai d'exécution Actes survenu Le RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté		1
Date de notification du contrat Date de l'OS 14/02/22 Délai d'exécution Actes survenu Le RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté		
Date de l'OS Délai d'exécution Cinquante-quatre (54) jours Actes survenu Le RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté	Data da matification de content	
Délai d'exécution Cinquante-quatre (54) jours Actes survenu Le RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté		
Actes survenu Le RPM du projet demande un arrêt de chantier le 17/02/21, car le bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté		
bureau d'études chargé du contrôle et surveillance des travaux n'est pas encore recruté		A A () ()
pas encore recruté	11000 Survenu	
*		
Date de réception provisoire	Data da récention provisoire	^

Garantie de bonne exécution	Montant:
	Forme : V-1: 4:4
Délai de garantie	Validité : Douze (12) mois
Titulaire	ENTREPRISE ONITSOA BUILDING (RABEARIVELO JJ BIEN
	AIME
Montant du contrat	135 444 452Ariary
Maître d'œuvre	En cours de recrutement au niveau du Projet (conduite à l'interne du projet par le RPM)
Non-conformité	Ouverture des plis: Absence de nomination des membres de la CAO Le délai de la convocation de la CAO pour participer à l'ouverture des plis est inférieur au délai prévu par le Décret 2006-344 La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis. Un membre de l'UGPM signe le PV d'ouverture des plis
	Evaluation des offres: On ne trouve pas l'acte de nomination des membres de la CAO. Changement des membres au cours de l'évaluation On ne trouve pas dans le rapport d'évaluation des offres l'examen de la conformité des documents essentiels, la correction des erreurs, le classement des offres conformes. Sur l'offre de RABEARIVELO JJ BIEN AIME, le candidat fait apparaître dans son offre le TMP 8%, qui était une taxe déduit à la source par le comptable public payeur et qu'on ne peut pas présenter dans l'offre ni dans les acomptes, ni dans les factures, et la CAO accepte cette situation et continue d'évaluer l'offre du candidat et de le classer 1er. Le SCTE fait aussi la vérification de la qualification du candidat. La PRMP a fait une demande de prorogation de délai de validité des offres pour une durée de 45 jours aux candidats, en date du 26/10/21, or le retard est dû au retard de l'évaluation des offres par l'autorité contractante, car en suivant la date des rapports la durée de l'évaluation est de 157 jours. Après la signature du PV de validation, la PRMP fait une demande d'éclaircissement. Attribution: La PRMP notifie l'Ordre Service de commencer les travaux, or le maître d'œuvre qui en charge du contrôle et surveillance n'est pas encore recruté, or suivant l'article 1.2.3 du CCAP, le maître d'œuvre sera désigné par une décision de l'autorité contractante avant de commencer l'exécution des travaux.
Commentaire de l'Autorité contractante	Non-conformité Ouverture des plis et évaluation: Actes de nomination des membres de la CAO différents pour l'ouverture des plis et pour l'évaluation.

La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis.

Sur l'offre de RABEARIVELO JJ BIEN AIME, le candidat fait apparaître dans son offre le TMP 8%, qui était une taxe déduite à la source par le comptable public payeur et qu'on ne peut pas présenter dans l'offre ni dans les acomptes, ni dans les factures, et la CAO accepte cette situation et continue d'évaluer l'offre du candidat et de le classer 1^{er}.(Conformément au point 9.3, c) de l'instruction au candidat du DAO N°11-21/MAEP/SG/DGA/PROJERMO, en cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'Acte d'Engagement prévaudront sur toutes autres indications den l'offre et les autres montants seront rectifiés en conséquence. C'est le cas de l'offre de RABEARIVELO JJ BIEN AIME qui présente dans l'Acte d'engagement un montant global tandis que le DQE présentant le TMP 8%, il a été donc demandé à l'entreprise par la CAO de corriger son DQE en conséquence).

Le SCTE fait aussi la vérification de la qualification du candidat.

La PRMP a fait une demande de prorogation de délai de validité des offres pour une durée de 45 jours aux candidats, en date du 26/10/21, or le retard est dû au retard de l'évaluation des offres par l'autorité contractante, car en suivant la date des rapports la durée de l'évaluation est de 157 jours.

Existence de plusieurs rapports d'évaluation et de PV de validation pour une seule procédure. (La PRMP envoie les demandes d'éclaircissement toujours suite à la demande de la CAO dans le cadre de l'évaluation des offres pour le besoin de l'évaluation avant d'aboutir à la validation finale par la CAO – De plus les processus d'évaluation des offres sont bien suivis conformément à l'Article 9 du DECRET N°2019-1310 du 03 juillet 2019). Dans chaque rapport/PV est bien spécifié l'arrêt des étapes avec indications de l'attente des éclaircissements, le contenu de chaque rapport/PV est différent et signé par la CAO jusqu'à l'aboutissement de l'évaluation. Tous les éclaircissements ont été effectués avant l'aboutissement de l'évaluation des offres par la CAO.

Attribution:

La PRMP notifie l'Ordre Service de commencer les travaux, or le maître d'œuvre qui en charge du contrôle et surveillance n'est pas encore recruté, or suivant l'article 1.2.3 du CCAP, le maître d'œuvre sera désigné par une décision de l'autorité contractante avant de commencer l'exécution des travaux (Les procédures de recrutement du maître d'œuvre est sous la conduite du Projet PROJERMO et la demande d'ANO a accusé du retard qui a pour conséquence que les

	deux procédures ne sont pas synchronisés et donc une émission d'OS
	d'arrêt de chantier des travaux).
Appréciation de l'auditeur	
Référence du marché : N° 20-21/MINA	
Source de financement	FAD
	PRET: 2100150033793
	FACILITE D'APPUI A LA TRASITION
Projet: Projet jeunes entreprises rurales	· ` ` '
Autorité contractante	Ministère de l'Agriculture
Objet du marché : Fourniture et livraiso	
Objet PPM	Fourniture et livraison de onze 11 motos tout terrain (PPM Maj N°02
	du 30/07/21)
PRMP	RANDRIANASOLO RAFANOMEZANA Norohasina
Montant du contrat	93 500000
Montant estimatif dans le PPM	Maj N°02 : 220 000 000 du 30/07/21
	Constatation de fractionnement dans le PPM initial, l'AC avait fait
	une prévision de Fournitures de dix Motos répartis en deux lots : Lot
	1 : huit pour le compte de la gendarmerie dans la région
	d'intervention du projet, Lot 2 : Deux pour les conseillers
	d'entreprise (montant :220 000 000)
Mode de passation	Appel d'offres ouvert
Compte	2472
Date de publication l'AGPM et PPM	30/07/21
Date d'examen du DAO par la CNM	
Date de publication de l'avis d'appel	10/09/21
d'offres ouvert	Publication dans le journal les Nouvelles le 11/09/21
Dossier d'appel d'offres ouvert	Garantie de soumission : 2 250 000
	Critères additionnels : délai de livraison avec bonus de 5% (mais non
	pas des dispositions des pièces de rechange)
	Qualification particulière : avoir effectué ne prestation en fournitures
	et livraison de moto dont le montant est supérieur ou égal à :
	150 000 000
Date limite de dépôts des offres	12/10/21 à 10H00 min
Délai de remise des offres	30 jours
Désignation des membres de la CAO	Décision de nomination du président CAO, membres CAO et
	membre SCTE suivant Décision N° 045bis/MINAE/UGPM en date
	du 12 octobre 2021.
	Convocation des membres de la CAO N°028-2021/MINAE/UGPM
	du 11 octobre 2022
	- RASOANAIVO Jocelyn
	- RAHARIMANANA Bali
	- RAKOTOMALALA Dos Santos
	- RAKOTONDRAMANANA Lalaina
	- RAMAMELISOA Maurice
D (1) (1 1)	12/10/21 \ 101100 MINI
Date d'ouverture des plis	12/10/21 à 10H00 MIN
	Nombre des candidats : SIX (06) Montant des offres :
	- EDIAMOND ALI ASGAR : 212 000 300
	- RANDRIAMANANTENA HOLINIRINA : 212 300 000
	IV INDIVIDUALIVATIO LINIMINA . 212 300 000

	- REFENO SOAMAMARANA: 130 900 000 - OCEAN TRADE: 93 500 000 - RANAIVOSON RONDRO: 231 000 000 - MATERAUTO: 90 567 290 Membres de la CAO: - RANDRIANASOLO NOROHASINA (PRMP) - RASOANAIVO Jocelyn - RAHARIMANANA Bali - RAKOTOMALALA Dos Santos - RAKOTONDRAMANANA Lalaina
	La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis.
Date de convocation des membres de la CAO	
Délai de validité des offres	Soixante-quinze (75) jours
Date d'évaluation des offres	08/11/2021
	Classement des offres:
	 1^{er} Océan trade :93 500 000 2^{ème RANDRIAMANANTENA} HOLINIRINA : 212 300 000
	L'offres de l'Océan trade est déclarée offre anormalement base, mais suite à une demande d'éclaircissement envoyée au candidat en date du 25/11/21 concernant la contenue de son offre, la CAO accepte la réponse et de le classer 1 ^{er} pour la mise en concurrence. Membres de la CAO: - Président: RAKOTOMALALA DOS SANTOS
	 Membre SCTE: RAMAMELISOA Maurice RARAMAROVELONANDRASANA Olivier (Membre SCTE, Responsable Nationale Suivi Evaluation PROJERMO)
	Une demande de prorogation de délai de validité des offres est envoyée à l'Océan trade en date du 09/12/21 pour une de TRENTE (30) jours supplémentaires.
Date du PV de validation des offres	09/12/21
	 Président: RAKOTOMALALA DOS SANTOS Membres: RASOANAIVO Jocelyn RAMAMELISOA Maurice RAKOTONDRAMANANA Lalaina RAHARIMALALA CHANTAL(UGPM)
Date de la décision d'attribution	23/02/22
Date de l'Avis d'attribution	23/02/22
Date d'information des candidats non	30/12/21
retenus	
Date de signature de contrat	25/01/22
Date du Visa du contrôle financier	
Date d'approbation	27/01/22
Date d'enregistrement du contrat	17/02/22
Date de notification du contrat	21/02/22
Date de l'OS	23/02/22
Délai de livraison	DIX (10) jours

AVENANT	
Date de signature	25/01/22
Date d'approbation	25/01/22
Date de notification	22/02/2022
Date de réception provisoire	04/03/22
	Seule le Président de la Commission de réception est nommée par la PRMP suivant Décision N° 61/2022/MINAE/UGPM du 04/03/22 Président : RAHARIMALALA Chantal (représentant de la PRMP° Membres :
	- RANDRIAMAROLAHY Andrianiaina (RPM PROJERMO)
	- RAFIDIMANANA Ravakasoa (Comptable Administratif et Financier PROJERMO)
	- RAZANAJATOVO Faravavy (Assistante de Direction PROJERMO)
	- RALISON Vonjiniaina (Chauffeur mécanicien PROJERMO)
Garantie de bonne exécution	Montant : 4 675 000 Forme : Garantie bancaire (banque BOA) Validité : 28/03/23
Délai de garantie	Douze (12) MOIS
Titulaire	OCEAN TRADE
Montant du contrat	93 500 000
Non-conformité	Ouverture des plis: Absence de nomination des membres de la CAO Le délai de la convocation de la CAO pour participer à l'ouverture des plis est inférieur au délai prévu par le Décret 2006-344 La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis. L'APM du projet signe dans le PV en tant qu'observateur Evaluation des offres: On ne trouve pas l'acte de nomination des membres de la CAO. Changement des membres au cours de l'évaluation Le SCTE fait aussi la vérification de la qualification du candidat. La PRMP a fait une demande de prorogation de délai de validité des offres pour une durée de 30 jours or le retard est dû au retard de l'évaluation des offres par AC. Un membre de l'UGPM (RAHARIMALALA CHANTAL) signe le PV de validation. Attribution: Un accord des parties est passé le 24/01/22 par l'AC et le Titulaire du marché concernant un Avenant car l'imputation budgétaire est modifiée du au changement de l'organisation du Ministère or le contrat n'est pas encore ni notifié, ni exécuté. Réception: Absence de nomination des membres de la commission de réception
Recommandations	
Commentaire de l'Autorité contractante	La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis.

FOURNI déjà dans 055 du 25 respecté modèle d de la CAG jugées ut	constate seulement la présence des pièces dans l'offre : ou NON FOURNI mais ne fait pas de vérification qui entre le cadre de l'évaluation —(l'Article 45 du la Loi N°2016-6 janvier 2017 portant code des Marchés Publics est toujours lors de la séance d'ouverture des plis). De plus, dans le u PV d'ouverture des plis (Travaux et Fournitures) du guide D dans le site de l'ARMP, il est bien précisé « autres pièces iles » en plus des informations à constater (Candidats, Acte ment, Montant de l'offre, Garantie de soumission).
--	---

Référence du marché: 10-21/MAEP/SG/DGA/PROJERMO	
Source de financement	BAD
Projet : PROJERMO	I
PRMP : RANDRIANASOLO RafanomezanaNorohasina	
Objet du marché : Travaux de réhabilitation des bâtiments avec clôture du CFA Ambatofotsy – district TsiroanomandidyBongolava	
Titulaire	Ese SAMAN; RAZAFINTSALAMA Bodovololona Michelle
Montant du contrat TTC	4 398 506 249,00
Montant estimatif	3 600 000 000,00 INITIAL du 15/02/21
	4 600 000 000,00 MIJ 1 du 30/03/21
Date de publication l'AGPM et PPM	Initial: Les Nouvelles du 16/02/2021
	MAJ 1 : Les Nouvelles du 31/03/2021
Date d'examen du projet de DAO à la CNM	28/05/2021
Date de l'Avisde la CNM sur le projet de DAO	28/05/2021 Favorable
Date de publication de l'ASAPC	15/06/2021 les Nouvelles

	14/07/2021 les Nouvelles (avis modifié)
Date de convocation des membres de la CAO	65/2021/MAEP/UGPM
Date limite de la remise des offres	15/07/2021 à 09h30
	22/07/2021 à 09h30 (après modification)
Délai de publication de l'AOO	38 jours
Durée de validité des offres	150 jours
Date d'ouverture des plis	22/07/2021
	MIRINDRA
Nombres d'offres reçus	Huit (08)
	Ese MIRINDRA: 4 725 654 681,98
	Ese SAMAN : 4 398 506 249
	EGCAP Magic Construction: 4 480 727 735,25
	Ese FANOMEZANA : 4 532 117 616
	Ste FANDROSOANA: 6 914 280 392
	MANDAMINA Sarl : 4 691 105 087
	Ese ASC: 3 860 334 297,14
	COGECI : 4 989 342 111
Date rapport d'évaluation des offres	01/10/2021 signé par RAKOTOARIZAO Mamy (pdt CAO), RAMAMELISOA Maurice (CAO) et RANDRIANANDRASANA VonjyTefiniaina (Génie Rural PROJERMO)
	1 ^{er} : SAMAN 4 332 538 655,27
Classement et montants évalués de	Sont non-classés :
l'offre	 COGECI: expérience insuffisante de l'ingénieur d'études et diplôme inférieur à celui requis des autres personnels; manque de matériels MIRINDRA: personnel présenté nonqualifié selon l'exigence du DAO (expérience insuffisante); manque de matériels MANDAMINA: personnel présenté nonqualifié selon l'exigence du DAO (expériences insuffisantes); manque de

Date du PV de validation des offres	matériels; fonds de roulement non acceptable - AGCAP-MAGIC CONSTRUCTION: délai de validité des offres inférieur à 150 jours; délai de validité de la caution de soumission inférieur à 180 jours - FANDROSOANA: délai de validité des offres non-conforme (21/01/2021) - FANOMEZANA: délai de validité des offres inférieur à 150 jours; délai de validité de la caution de soumission inférieur à 180 jours - Ese ASC: délai de validité de la caution de soumission inférieur à 180 jours 04/10/2021 signé par RAKOTOARIZAO Mamy (Pdt CAO) RAMAMELISOA Maurice (CAO), RAKOTOMALALA Dos Santos (CAO), RAKOTOMALALA Dos Santos (CAO), RAHARIMANANA Bali Wilfried (CAO), RASOANAIVO Jocelyn (CAO) et TOVONERA Linda (représentante PRMP sans mandat de la PRMP)
	Pas de signature de la PRMP, existence de 2 PV de validation (avant et après demande d'éclaircissement)
Date de la décision de la CNM sur le projet de marché	27/10/2021
Date de publication de l'avis	Avis daté le 28/01/2022
d'attribution	Inséré au JMP suivant quittance ARMP du 11/02/2022
	Non publié dans le journal à grande diffusion (art 32 III CMP : inséré à la fois dans JMP et dans au moins journal national ou local)
Date d'information des candidats non	Ese FANDROSOANA (05/11/2021)
retenus	Société EGCAP-MAGIC CONSTRUCTION (10/11/2021)
Date de signature de contrat	26/01/2022
Date du TEF	
Date d'approbation	26/01/2022

Date d'enregistrement du contrat	27/01/2022
Date de notification du contrat	01/02/2022
Date de l'OS	01/02/2022
Délai d'exécution	180 jours
Garantie de bonne exécution	En date du 09 février 2022 d'un montant de 219
Titulaire	Ese SAMAN (RAZAFINTSALAMA Bodovololona Michelle Gabrielle
Montant du contrat	4 398 506 249,00
Mission de contrôle (Travaux)	
Non-conformité	La nomination de RANDRIANANDRASANA VonjyTefiniaina en tant que SCTE devrait être formulé par acte par la PRMP
	Seul deux membres de la CAO sur les cinq convoqués ont signé le rapport d'évaluation
	Existence d'avenant n°1 sans avis de la CNM
Recommandations	Attribution du marché avant la durée de validité des offres.
	Les installations et replis de chantier, même à prix forfaitaire doivent détailler les taches et/ou travaux à effectuer avec leur coût respectif
	Archivage de dossier : ne rédiger le rapport d'évaluation qu'après toutes les démarches de demande d'éclaircissement.
	La PRMP a pour rôle de valider le rapport d'évaluation, TOVONERA Linda a signé le PV de validation en tant que représentant de la PRMP mais n'est pas mandaté par cette dernière
Commentaire de l'Autorité contractante	Non-conformité:
	Seul deux membres de la CAO sur les cinq convoqués ont signé le rapport d'évaluation
	Recommandations:
	La PRMP a pour rôle de valider le rapport d'évaluation, TOVONERA Linda a signé le PV de validation en tant que représentant de la PRMP mais n'est pas mandaté par cette dernière

Appréciation de l'auditeur	Validité de l'offre expiré au 20/12/2021, avis d'attribution daté le 28/01/2022
	Trop de documents de même nature dont on ne sait plus quelles sont les copies et les originaux (PV d'ouverture des plis, rapport d'évaluation et PV de validation)

Référence du marché: 08-21/MAEP/SG/DGA/PROJERMO	
Source de financement	BAD (FAD)
Projet : PROJERMO	
PRMP : RANDRAIANASOLO Rafanom	nezana Norohasina
Objet du marché : travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et parking de l localité de bureau du projet à Antananarivo	
Titulaire et montant du contrat TTC	
Montant estimatif	100 000 000,00 suivant PPM du 15/02/2021
Date de publication l'AGPM et PPM	16/02/2021 les Nouvelles
Date d'examen du projet de DAO à la CNM	
Date de l'Avis de la CNM sur le projet de DAO	
Date de publication de l'ASAPC	Avis en date du 09/03/2021
	13 mars 2021 dans Midi Mcar
Date de convocation des membres de la	19/03/2021
CAO	RASOANARIVO Jocelyn
	RAMIARAMANANA Andry Lalaina
	RAHARIMANANA Bali Wilfrid (n'a pas signé en tant que réceptionnaire de ladite convocation)
	RAKOTOARIZAORO Mamy
	ANDRIAMADY Rondromalala
Date limite de la remise des offres	24/03/2021 à 09h30mn
Délai de publication de l'AOO	11 jours

	(14 prestataires ont effectué la visite des lieux obligatoire)
Durée de validité des offres	120 jours
Date d'ouverture des plis	24/03/2021 à 09h30mn
Nombres d'offres reçus	SEPT
	ANDRISOA : 90 119 200,00
	EMC: 116 503 964,00
	RLH: 94 366 700,00
	FANANTENANA Mamy : 90 304 100,00
	JERISOA: 73 918 360,00
	SPEED: 96 675 910,00
	JETCO: 93 649 989,00
Date d'évaluation des offres	Rapport n°1 : 20/04/2021
	Rapport n° 2: 24/05/2021 (signé par RANDRIANANDRASANA Vonjy en tant que SCTE sans acte de nomination)
	Rapport n° 3: 28/05/2021 (signé par RANDRIANANDRASANA Vonjy en tant que SCTE sans acte de nomination)
Date du PV de validation des offres	PV n°1:05/05/2021
	Signé par les CAO sauf Bali W et ANDRIANKAJA Nirintsoa (UGPM)
	PV n° 2 : 25/05/2021
	Signé par les CAO sauf Bali W et ANDRIANKAJA Nirintsoa (UGPM)
	PV final: 28/05/2021
	Signé par les CAO sauf Bali W et ANDRIANKAJA Nirintsoa (UGPM)
Date de la décision de la CNM sur le projet de marché	
Date de publication de l'avis d'attribution	

Date d'information des candidats non	SPEED: 25/06/2021
retenus	RLH: 25/06/2021
	JETCO: 25/06/2021
	FANANTENANA Mamy: 25/06/2021
	ANDRISOA: 25/06/2021
	EMC: 25/06/2021
	JERISOA: 25/06/2021
Date de signature de contrat	14/07/2021
Date du TEF	
Date d'approbation	23/07/2021
Date d'enregistrement du contrat	26/07/2021
Date de notification du contrat	28/07/2021
Date de l'OS	28/07/2021
Délai d'exécution	90 jours dont 30 jours pour l'exécution des ouvrages et 60 jours pour l'entretien du jardin
Garantie de bonne exécution	
Titulaire	JERISOA représentée par RAJOHNSON Albert
Montant du contrat	73 918 360,00
Réception	27/01/2022 signé par
	RAJOHNSON Albert
	TOVONERA Linda (représentant PRMP sans acte de nomination)
	RANDRIANANDRASANA Vonjy Tefiniaina et RANDRIAMAROLAHY Andrianiaina mais dont la décision de nomination par le GAC d'après l'arrêté 21543/2007/MFB fait défaut
Mission de contrôle (Travaux)	
Non-conformité	Insertion de nouvelle désignation de travaux : fourniture et pose toiture en tôle galvabac prélaquée pour abri voiture

Recommandations	Archivage de dossier : ne rédiger le rapport d'évaluation qu'après toutes les démarches de demande d'éclaircissement
	La PRMP a pour rôle de valider le rapport d'évaluation, ANDRIANKAJA Nirintsoa (UGPM) a signé le PV de validation en tant que représentant de la PRMP mais n'est pas mandaté par cette dernière.
	L'avenant n° 01 du marché 08-21/MAEP/SG/DGA/PROJERMO n'est pas conforme au principe de base d'un avenant : Les modifications ne peuvent avoir ni pour objet ni pour effet de substituer au contrat initial un autre contrat, soit parce que son économie en serait bouleversée, soit parce que son objet ne serait plus le même. La seule exception à cette règle concerne les sujétions techniques imprévues rencontrées au cours de l'exécution du contrat, c'est-à-dire des obstacles non imputables aux parties et constitutifs de difficultés imprévues et exceptionnelles
Commentaire de l'Autorité contractante	Non-conformité: Insertion de nouvelle désignation de travaux et arrêt de chantier sans obstacle imputable aux parties (fourniture et pose toiture en tôle galvabac prélaquée pour abri voiture). Ne pas confondre mauvaise planification et imprévues en cours d'exécution.

3.2.Marchés conclus par consultation de prix par voie d'affichage

Référence du marché : N° 07-21/MINA	rence du marché : N° 07-21/MINAE/SG/DGA/PROJERMO	
Source de financement	FAD	
	PRET: 2100150033793	

	FACILITE D'APPUI A LA TRANSITION	
Projet : Projet jeunes entreprises rurales		
Autorité contractante	Ministère de l'Agriculture	
Objet du marché : Travaux de protection de talus contre l'érosion dans la commune Ambatofotsy-District Ambatofinandrahana-Région Amoron'i Mania		
PRMP	RANDRIANASOLO RAFANOMEZANA Norohasina	
Montant du contrat	100 837 400	
Montant du contrat Montant estimatif dans le PPM	Initial: 120 000 000	
Wiontant estimatif dans le l'Evi	Illitial : 120 000 000	
Mode de passation	Consultation de prix ouvert	
Compte	2421	
Date de publication l'AGPM et PPM	04/02/21	
Date de publication de l'avis de	14/04/21	
consultation	Journal les Nouvelles du15/04/21	
Dossier de consultation	Garantie de soumission : 1 800 000	
	L'AC insère des articles qui ne sont pas prévus dans le document type	
	pour la procédure nationale(Un modèle de Dossier de Consultation	
	d'Entrepreneur avec insertion de quelques articles qui ne sont pas	
	prévus dans le document type pour la procédure nationale a été	
	envoyé par la PRMP au niveau de l'ARMP suivant la lettre N°243-	
	2020/MAEP/UGPM pour avis et a reçu l'accord de Monsieur Le	
	Directeur Général de l'ARMP suivant la lettre	
	N°019/ARMP/DG/CRR/SNR-20 en date du 08 mai 2020).	
	La PRMP effectue le rôle de la CNM pour l'examen du dossier avant	
	son lancement	
Date limite de dépôts des offres	30/04/2021 à 09H30 min	
Délai de remise des offres	Quinze (15) jours	
Désignation des membres de la CAO	Le 03/05/11 la PRMP a fait une Décision portant nomination du	
	Président de la CAO et des membres du SCTE	
	- Président : RAKOTOARIZAORO MAMY	
	- Membres SCTE :	
	- RAKOTONDRAMANANA LALAINA	
	- RASOANAIVO JOCELYN	
Date d'ouverture des plis	- ANDRIANJAFY LALA HERIZO (PROJERMO) 30/04/2021 à 09 H30min	
Date d'ouverture des pris	Nombre des candidats : quatre (04)	
	Montant des offres :	
	- RAHARINOSY LANTO HENINTSOA : 75 075 000	
	- REGIS RAOILY : 100 837 400	
	- RAMIALILALA LAZA : 149 729 880	
	- MAHALAZA KADAFI : 94 812 000	
	La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des	
	plis.	
	Un membre de l'UGPM (RAKOTOMANGA TSIORY) signe le PV	
	d'ouverture des plis Membres CAO :	
	- RANDRIANASOLO NOROHASINA (PRMP)	
	- RAKOTOARIZAORO MAMY	
	- RAKOTONDRAMANANA LALAINA	
	- RASOANAIVO JOCELYN	
	- RAMAMELISOA MAURICE	

Date de convocation des membres de la	ND
CAO	
Durée de validité des offres	Cent vingt (120) jours
Date d'évaluation des offres	10/11//2021
	La CAO rejette l'offre du candidat RAMIALILALA LAZA car le
	Bordereau de prix n'est pas fourni, et ce de MAHALAZA KADAFI car le délai de validité des offres est inférieur à 120 jours.
	Après l'examen de la conformité des documents essentiels, les évaluateurs passent tous de suite à la vérification de la qualification du candidat, et après ils continuent l'examen de la conformité des offres Classement des offres :
	- 1 ^{er} REGIS RAOILY : 100 837 400
	Membres de la CAO :
	- Président : RAKOTOARIZAORO MAMY
	- Membres SCTE :
	- RAKOTONDRAMANANA LALAINA
	- RASOANAIVO JOCELYN ANDRIANJAFY LALA HERIZO (PROJERMO)
	Suivant décision de la PRMP N°022B/2021/MAEP/UGPM en
	date du 03/05/2021
	date da 05/05/2021
Date du PV de validation des offres	14/05/2021
	- Président : RAKOTOARIZAORO MAMY
	- Membres :
	- RAKOTONDRAMANANA LALAINA
	- RASOANAIVO JOCELYN
	- RAMAMELISOA MAURICE - RAKOTOMALALA DOS SANTOS
	- TOVONERA LINDA (UGPM)
	To von End Pen (o of Me)
Date de la décision d'attribution	25/05/21 suivant Décision N° 25B/2021/MAEP/UGPM
	La PRMP donne son accord à l'approbation du marché suivant PV
	en date du 08/06/21
Date de l'Avis d'attribution	24/09/21
Date d'information des candidats non	25/05/21
retenus	
Date de signature de contrat	09/06/21
Date du Visa du contrôle financier	15/00/01
Date d'approbation	17/09/21
Date d'enregistrement du contrat	20/09/21
Date de notification du contrat	24/09/21
Date de l'OS	24/09/21
Délai d'exécution	CENT VINGT (120) jours
Date de réception	Réception technique 22 janvier 2022 Néant
Garantie de bonne exécution (Retenu) Titulaire	REGIS RAOILY
	100 837 400
Montant du contrat	100 03 / 400

Maître d'œuvre	La mission de contrôle du marché du présent marché est désignée par le projet PROJERMO avant de commencer l'exécution des travaux
	Décision de nomination du maître d'œuvre par le projet le 24 septembre 2021
Non-conformité	Dossier de consultation : Insertion d'autres articles qui ne sont pas prévus dans le document type pour la procédure nationale. Ouverture des plis : La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis. Evaluation des offres : Le SCTE fait aussi la vérification de la qualification du candidat. Un membre de l'UGPM signe aussi dans le PV validation. Changement des noms des évaluateurs Contrat : L'avenant est signé en date du 15/09/21, or le contrat initial n'est pas encore ni enregistré ni approuvé à cette période, d'où il n'est pas nécessaire de faire passer un avenant mais de modifier tous simplement le contrat. Réception : Absence de nomination des membres de la commission de réception
Observations	1
Recommandations	
Commentaire de l'Autorité contractante	Dossier de consultation : Insertion d'autres articles qui ne sont pas prévus dans le document type pour la procédure nationale.(Un modèle de Dossier de Consultation d'Entrepreneur avec insertion de quelques articles qui ne sont pas prévus dans le document type pour la procédure nationale a été envoyé par la PRMP au niveau de l'ARMP suivant la lettre N°243-2020/MAEP/UGPM pour avis et a reçu l'accord de Monsieur Le Directeur Général de l'ARMP suivant la lettre N°019/ARMP/DG/CRR/SNR-20 en date du 08 mai 2020).
	Ouverture des plis: La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis. (la CAO constate seulement la présence des pièces dans l'offre: FOURNI ou NON FOURNI mais ne fait pas de vérification qui entre déjà dans le cadre de l'évaluation —(l'Article 45 du la Loi N°2016-055 du 25 janvier 2017 portant code des Marchés Publics est toujours respecté lors de la séance d'ouverture des plis). De plus, dans le modèle du PV d'ouverture des plis (Travaux et Fournitures) du guide de la CAO dans le site de l'ARMP, il est bien précisé « autres pièces jugées utiles »en plus des informations à constater (Candidats, Acte, d'engagement, Montant de l'offre, Garantie de soumission).

Evaluation des offres :

On ne trouve pas dans le rapport d'évaluation technique le rapport du SCTE (le modèle-type du rapport d'évaluation a été utilisé – aucun modèle type de rapport d'évaluation propre au SCTE n'est disponible dans le site de l'ARMP mais le modèle type dans le site de l'ARMP a été utilisé donc rapport d'évaluation conforme et il est bien marqué en italique que : « Toutes les pages du rapport autres que la page de signature sont à parapher par les membres de la CAO/SCTE »)

Le SCTE fait aussi la vérification de la qualification du candidat. (la CAO fait la vérification de la qualification des candidats mais le modèle-type du rapport d'évaluation fait que ceux qui ont participé à l'évaluation i.e. les membres de la CAO et le membre du SCTE paraphent et signent le rapport d'évaluation)

Changement des noms des évaluateurs. (Les membres SCTE nommés dans décision N°22B/2021/MAEP/UGPM en date du 03 mai 2021 sont en cohérences avec ceux qui signent dans le rapport d'évaluation du 07 mai 2021)

Attribution:

La PRMP affiche un avis de résultat de la consultation en date du 10/12/21

La PRMP émet un acte interne à l'autorité contractante validant l'attribution (acte n'existant pas dans le CMP, or elle est la première responsable de la conduite de la procédure. (La PRMP a respecté les dispositions de la XII-Attribution du marché point 2°) les documents utilisés en matière d'attribution de marché b) de la circulaire de régulation des marchés publics pour la relance économique (LFR 2020) n°001-MEF/ARMP/2020 du 21 août 2020 qui souligne le caractère obligatoire des formalités afférentes à l'attribution du marché et attire l'attention de tout acheteur public de ne pas confondre ces diverses formalités. Une des formalités est l'affichage du résultat (forme de publicité qui consiste à afficher le résultat de la mise en concurrence au siège de l'autorité contractante – formalité qui revêt un caractère obligatoire). Cet avis de résultat répond à cet affichage de résultat obligatoire, étant donné qu'aucun modèle type n'a été fourni par l'ARMP. Donc dire que la PRMP joue le rôle de la Commission du marché n'est pas justifié puisque la PRMP (représentant de l'Autorité Contractante) n'a fait qu'appliquer les directives obligatoires dans la circulaire et a conçu ce modèle et le fait d'écrire « vu pour publication » est pour permettre à l'équipe (assistant de la PRMP) d'afficher le résultat.

Contrat:

L'avenant est signé en date du 15/09/21, or le contrat initial n'est pas encore ni enregistré ni approuvé à cette période, d'où il n'est pas nécessaire de faire passer un avenant mais de modifier tous simplement le contrat. (Le marché étant déjà signé donc la modification, à caractère purement administrative se fait sous forme

	d'avenant (ou sinon comment justifier la modification d'un marché déjà signé?). Insertion du changement nom du Ministère et logo. On parle de nouveau Ministère, les changements doivent être insérer sur les dossiers qui sont sous sa conduite),
Appréciation de l'auditeur	

4. Audit physiques

Dans le cas spécifique de l'audit couvert par le présent rapport, l'audit physique est tenu pour vérifier que les biens et services faisant l'objet des contrats ont bien été livrés en accord avec les termes contractuels et que les documents attestant de la conformité des livraisons (certificats de réception) sont correctement établis.

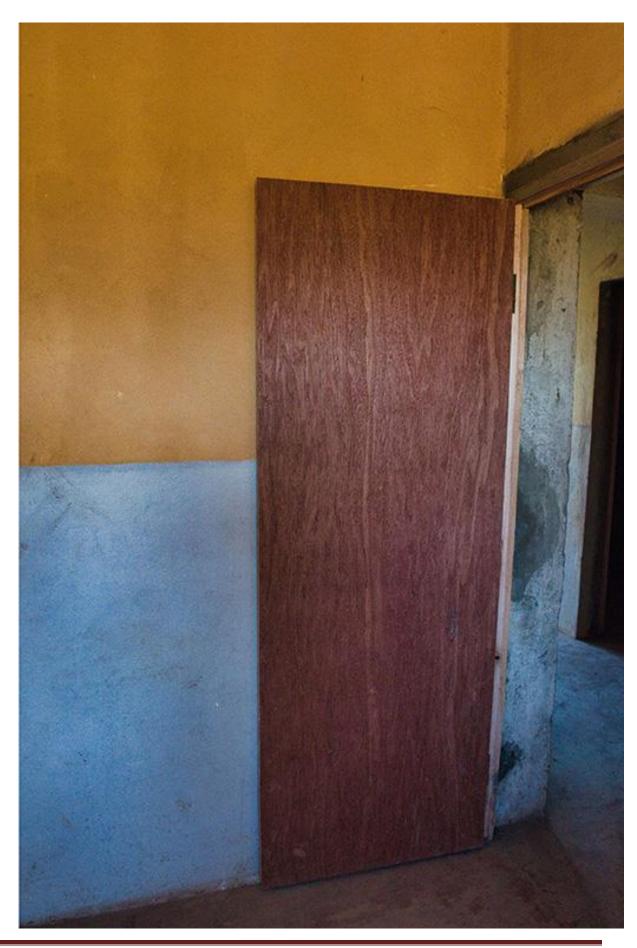
Une descente sur site était effectuée le 20 au 21 juin 2022 au Centre Formation en Technique Agricole à Ambatofotsy dans la Région Bongolava pour vérifier l'effectivité de la commande publique par rapport au contrat. L'avancement des travaux est évalué entre 25 et 30%, le titulaire estime que le délai d'exécution ne sera pas respecté en raison de la période d'établissement et de validation du dossier d'exécution qui a duré 2 mois et est résigné à payer des pénalités de retard.



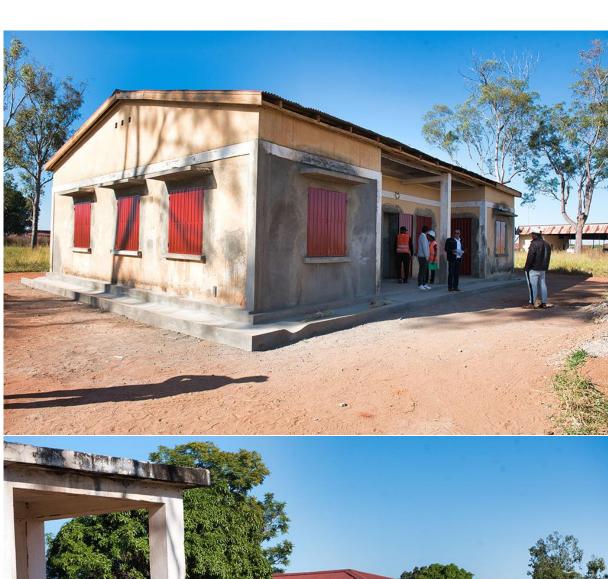








Rapport d'Audit des passations des marchés du projet PROJERMO











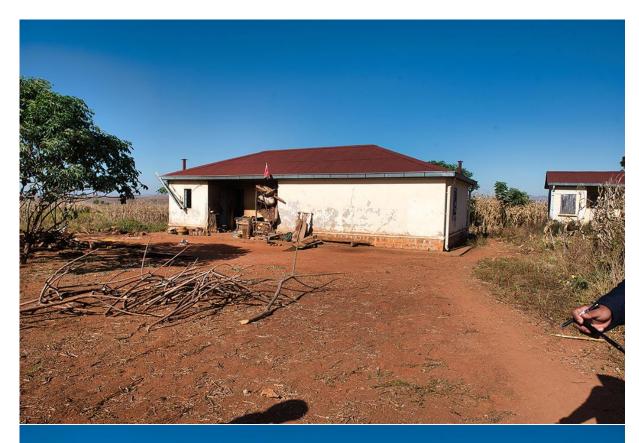




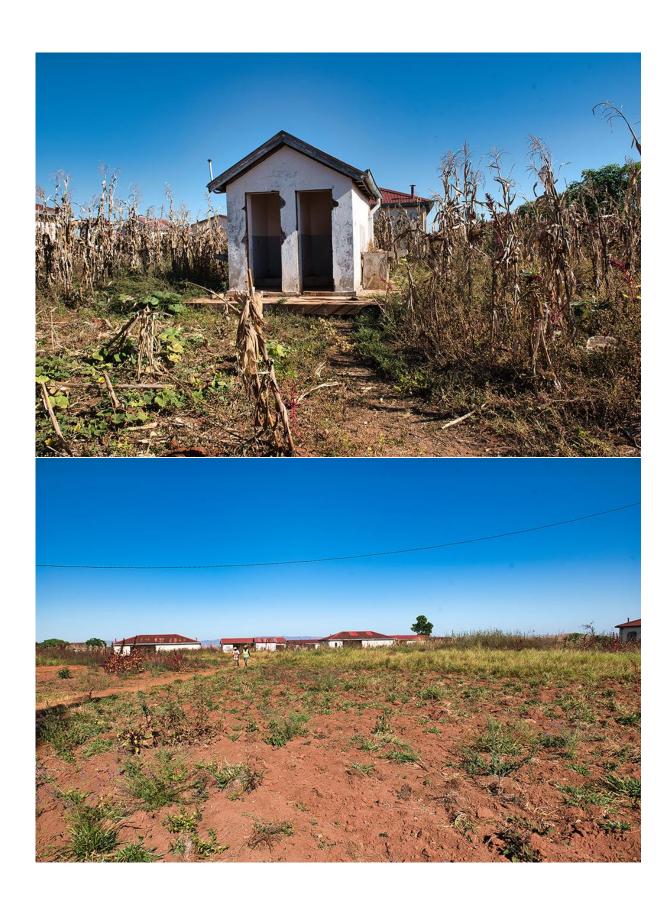


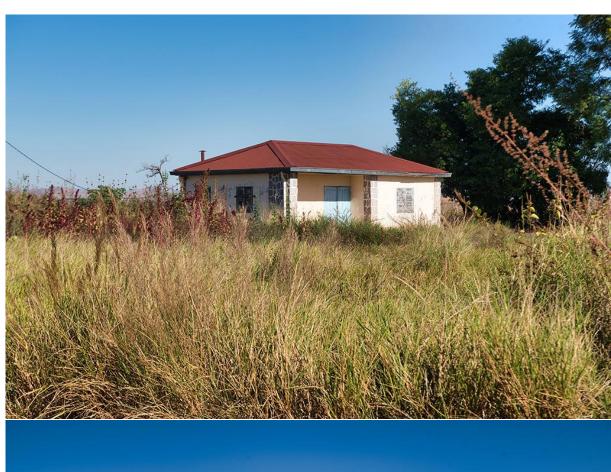
































5. Tableaux de synthèse des non conformités et recommandations **CONSTAT** RECOMMANDATIONS Organe de la commande publique : PRMP : assure le rôle de la commission Se conformer aux missions et attributions des marchés et de contrôle financier, or de la PRMP prévus dans les textes elle est le premier responsable depuis le réglementaires choix du mode de passation jusqu'à la réception définitive. Un membre de l'Unité de Gestion de Respecter les dispositions de l'article 3 du Passation de Marché signe dans le PV décret 2006-343 portant instauration du Code d'éthique en marchés publics sur la d'ouverture des plis séparation des fonctions des membres de l'organe de la commande publique D'après le Décret 2006-344 une liste d'au moins Changement des membres de la CAO au 15 personnes est constituée pour composer une cours d'évaluation. CAO ad hoc, mais seulement 5 d'entre eux sont désignées comme CAO pour chaque procédure de passation de marché et ils sont les seules habilités à signer le rapport d'évaluation et le PV de validation. (Décision de nomination des 15 CAO sont à l'UGPM suivant Décision N°12/2019/MAEP du 03 mai 2019) Seule l'évaluation technique est effectuée par le SCTE et le résultat est rapporté par Le SCTE effectue l'examen de la un membre de la CAO qui assiste à conformité des offres et la vérification l'évaluation auprès de la CAO. (le modèlede la qualification des candidats type du rapport d'évaluation a été utilisé – aucun modèle type de rapport d'évaluation propre au SCTE n'est disponible dans le site de l'ARMP mais le modèle type dans le site de l'ARMP a été utilisé donc rapport d'évaluation conforme) D'après l'arrêté 21543, une commission de réception est constituée à chaque

Défaut de nomination de commission de réception par la PRMP

contrat. Elle est composée de président (PRMP représentant), son technicien spécialiste désigné par une décision du ou des Gestionnaires et par l'agent chargé de contrôle de la livraison des fournitures et de l'exécution de services connexes éventuels désigné par une décision de l'Acheteur avant tout commencement des prestations

Publication, communication et respect des délais:

Du fait de l'existence de plusieurs rapports d'évaluation et de PV de validation, on résume qu'il y a des demandes d'éclaircissement après validation Les demandes d'éclaircissement au candidat concernant son offre sont effectuées pendant la séance d'évaluation des offres mais non pas après la signature du rapport d'évaluation des offres.

(La PRMP envoie les demandes d'éclaircissement toujours suite à la demande de la CAO dans le cadre de l'évaluation des offres par la CAO pour le besoin de l'évaluation avant d'aboutir à la validation finale par la CAO – De plus les processus d'évaluation des offres sont bien suivis conformément à l'Article 9 du DECRET N°2019-1310 du 03 juillet 2019)

Publication de l'avis d'attribution :

D'après l'article 53 du CMP, les avis d'attribution sont publiés dans les mêmes conditions que les avis de publicité

Exécution des marchés :

- Un avenant est passé par l'AC dont le motif était le changement du code SOA et de l'imputation budgétaire, et sa date de signature et celle du contrat initial, or le contrat initial n'est pas encore ni enregistré ni approuvé à cette période.
- Un avenant devra passer qu'après l'exécution du contrat antérieur. (On ne peut pas exécuter un marché avec un code SOA qui n'existe plus), il fallait changer simplement le contrat
- Dans le contrat, le délai de livraison est fixé à sept jours à compter du lendemain de la notification de l'OS soit le 17/02/22 au plus tard, or le contrat est notifié au titulaire que le 02/03/22.
- L'OS sera notifié au titulaire qu'après la notification du contrat
- Demande d'arrêt de chantier à une journée de l'expiration du délai d'exécution pour pouvoir insérer des travaux supplémentaires par avenant or il n'existe pas d'obstacle imputable aux parties